



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRPE/54
26 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA POLLUTION ET DE
L'ÉNERGIE SUR SA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
(Genève, du 5 au 8 juin 2007)**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION	1	3
II. RÉUNIONS INFORMELLES	2 – 6	3
III. CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU GRPE PROPREMENT DITE	7 – 42	4
A. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	7	4
B. Règlement n° 49 (Émissions des moteurs diesel et des moteurs à allumage commandé (à GN et à GPL) (point 2 de l'ordre du jour).....	8 – 12	4
C. Programme de mesure des particules (PMP) (point 3 de l'ordre du jour)	13 – 14	5
D. Cycle d'essai mondial harmonisé en ce qui concerne les émissions des motocycles (Cycle WMTC) (point 4 de l'ordre du jour)	15 – 18	5

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
E. Protocole d'essai sur les émissions des engins mobiles non routiers (NRMM) (point 5 de l'ordre du jour).....	19 – 20	6
F. Amendements à d'autres règlements CEE (point 6 de l'ordre du jour).....	21 – 30	7
G. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – Sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE) (point 7 de l'ordre du jour)	31 – 32	9
H. Véhicules peu polluants (EFV) (point 8 de l'ordre du jour).....	33 – 34	9
I. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions (point 9 de l'ordre du jour)	35	10
J. Accord de 1997 (Contrôles techniques) (point 10 de l'ordre du jour)	36	10
K. Élection du bureau	37	10
L. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)	38 – 42	10
IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PROCHAINE SESSION ..	43	11
A. Réunions informelles tenues conjointement avec la session du GRPE proprement dite.....		12
B. Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du GRPE proprement dite.....		12
Annexes		
I. Liste des documents informels (GRPE-54-...) distribués sans cote officielle pendant la session		14
II. Adopted amendments to ECE/TRANS/WP.29/2007/26 and Corr.1 (Draft Revision 4 to Regulation No. 49) (see paragraph 12 of this report).....		16

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) a tenu sa cinquante-quatrième session du 5 au 8 juin 2007, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690), des experts des pays suivants ont participé à ses travaux: Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, République d'Afrique du Sud, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Suède et Suisse. Des experts de la Commission européenne (CE) y ont aussi pris part. Des experts des organisations non gouvernementales suivantes ont aussi assisté à la session: Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), European Natural Gas Vehicle Association (ENGVA), Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA), International Association of Natural Gas Vehicles (IANGV), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA), Association for Emission Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Engine Manufacturers Association (EMA), Comité européen des associations de constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT), Comité européen des groupements de constructeurs du machinisme agricole (CEMA), Technical Committee of Petroleum Additive Manufacturers in Europe (ATC/CEFIC).

II. RÉUNIONS INFORMELLES

2. Comme convenu lors de la cinquante-troisième session du GRPE, quatre réunions informelles se sont tenues juste avant la session du GRPE proprement dite (voir ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/7, Add.1 et par. 3 à 6 ci-dessous). La réunion informelle du Groupe de travail des véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE) qui devait initialement se tenir le 4 juin 2007 a été annulée.
3. La dix-huitième réunion informelle du Groupe de travail des émissions des engins mobiles non routiers (NRMM) s'est tenue le 5 juin 2007 (matin seulement), sous la présidence de M. G. De Santi (CE). On en trouvera le compte rendu aux paragraphes 19 et 20 ci-dessous.
4. La dix-septième réunion informelle du Groupe de travail des émissions hors cycle (OCE) s'est tenue le 5 juin 2007 (après-midi seulement) sous la présidence de M. T. Sherwood (États-Unis d'Amérique). On en trouvera un compte rendu aux paragraphes 8 à 10 ci-dessous.
5. La vingtième réunion informelle du Groupe de travail de la procédure mondiale harmonisée d'homologation des poids lourds (WHDC) s'est tenue le 6 juin 2007 (matin seulement) sous la présidence de M. J. P. Laguna (CE). On en trouvera le compte rendu aux paragraphes 38 et 39 ci-dessous.
6. La dix-neuvième réunion informelle du Groupe de travail du programme de mesure des particules (PMP) s'est tenue le 6 juin 2007 (après-midi seulement) sous la présidence de M. C. Parkin (Royaume-Uni). On en trouvera le compte rendu aux paragraphes 13 et 14 ci-dessous.

III. CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU GRPE PROPREMENT DITE

A. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

7. Le GRPE, après avoir inscrit trois nouveaux points 12 a), 12 b) et 12 c) à l'ordre du jour, a ensuite adopté celui-ci.

B. RÈGLEMENT N° 49 (Émissions des moteurs diesel et des moteurs à allumage commandé (à GN et à GPL)) (point 2 de l'ordre du jour)

1. Émissions hors cycle (OCE) (point 2 a) de l'ordre du jour)

Documents: documents informels n^{os} GRPE-54-01 et GRPE-54-02 (voir annexe I du présent rapport).

8. Le Président du Groupe de travail OCE, M. Todd Sherwood (États-Unis d'Amérique), a fait rapport sur l'avancement des travaux du Groupe lors de ses quatorzième et quinzième sessions (GRPE-54-01, GRPE-54-02), ainsi que de la réunion tenue à Genève juste avant l'actuelle session du GRPE (voir par. 4 ci-dessus). Il a rappelé au GRPE que le champ d'application du RTM couvrirait seulement les moteurs diesel à allumage par compression. Il a ajouté que le groupe informel avait examiné cinq solutions possibles pour l'élaboration ultérieure du RTM.

9. À l'issue de la discussion, le GRPE a convenu de retenir seulement les solutions 1 et 2 (en premier, finalisation du projet de RTM dans le cadre existant, puis soit élaboration d'autres procédures d'essai par le biais d'un nouveau RTM ou d'amendements au RTM OCE, afin d'inclure une gamme plus large de conditions réelles de fonctionnement, avec les limites d'émission appropriées (solution 1), ou développement ultérieur du RTM dans le cadre de la législation régionale (solution 2)). Quelle que soit la solution retenue, l'expert de l'EMA a exprimé son appui à l'objectif ultime de l'harmonisation mondiale relative aux émissions hors cycle, et souligné le vœu de son organisation d'une cohérence entre le régime de l'homologation de type et celui de l'autocertification, ainsi qu'entre les procédures d'essai de conformité en service et au stade de l'avant-série.

10. L'expert des États-Unis d'Amérique a annoncé son intention d'informer le WP.29 et l'AC.3 de l'avancement des travaux du groupe informel et de la décision prise par le GRPE à propos des solutions possibles pour poursuivre le développement du RTM. Le GRPE a noté que le Groupe de travail se réunirait à nouveau à San Francisco (États-Unis d'Amérique), les 16 et 17 octobre 2007. Le GRPE a convenu que le Groupe de travail devrait aussi se réunir juste avant sa prochaine session (voir par. 43 ci-dessous).

2. Amendements au Règlement CEE n° 49 (point 2 b) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/26; documents informels n^{os} GRPE-54-04 et GRPE-54-05 (voir annexe I du présent rapport).

11. Le GRPE a rappelé la décision qu'il avait prise à sa session antérieure et il a procédé à un examen final du projet de Révision 4 du Règlement n° 49 (ECE/TRANS/WP.29/2007/26), ayant pour objet d'aligner les dispositions du Règlement avec celles de la directive correspondante de

l'Union européenne (UE). Le GRPE a adopté les amendements proposés par la CE dans le document informel n° GRPE-54-04, et a prié le secrétariat de les transmettre au WP.29 et l'AC.1 pour examen à leur session de juin 2007 en tant que Rectificatif 1 au document ECE/TRANS/WP.29/2007/26.

12. Sur la base du document GRPE-54-05 présenté par l'OICA, le GRPE a également adopté un certain nombre de corrections rédactionnelles supplémentaires, telles qu'elles sont reproduites à l'annexe II du présent rapport. Le secrétariat a été prié de les transmettre, en tant que documents informels n° WP.29-142-9, au WP.29 et à l'AC.1, également pour examen à leur session de juin 2007.

C. PROGRAMME DE MESURES DES PARTICULES (PMP) (point 3 de l'ordre du jour)

Documents: documents informels n°s GRPE-54-08-Rev.1 et GRPE-54-15 (voir annexe I du présent rapport).

13. Le Président du Groupe de travail du PMP, M. C. Parkin (Royaume-Uni), a fait rapport sur l'avancement des travaux du Groupe depuis la précédente session du GRPE. À propos du document GRPE-54-08-Rev.1, il a annoncé que l'exercice de corrélation interlaboratoire pour les véhicules légers avait été mené à bien avec succès et que le rapport final avait été publié. Il a présenté un résumé des résultats finals de cet exercice de validation (GRPE-54-15). Le GRPE a souligné la valeur des travaux accomplis et accueilli avec satisfaction les résultats. Un certain nombre de représentants ont exprimé des préoccupations en ce qui concerne le degré de reproductibilité et de répétabilité, jugé insuffisant. M. Parkin a présenté des données démontrant que la répétabilité sur des véhicules équipés de la technologie actuelle était meilleure que pour toutes les mesures réglementaires courantes d'émissions. Il a ajouté que même sur les véhicules équipés d'un filtre à particules diesel, la répétabilité était semblable à celle de la mesure de la masse des particules et meilleure que celle des mesures d'émissions en hydrocarbures et en monoxyde de carbone.

14. M. Parkin a ainsi fait rapport sur l'avancement des travaux menés par le Groupe de travail du PMP sur l'exercice de corrélation interlaboratoire pour les véhicules lourds au cours de sa réunion tenue juste avant la session du GRPE (voir par. 6 ci-dessus). Il a informé le GRPE de la décision du groupe informel d'entamer, après l'achèvement des travaux préliminaires sur le protocole de mesure, les travaux sur un exercice de validation pour les véhicules lourds et, en parallèle, un exercice d'interétalonnage. Il a ajouté que l'un et l'autre exercices de validation devraient démarrer une fois achevés les travaux préliminaires au Centre commun de recherche (CCR) à Ispra (Italie) en juillet 2007; les premiers résultats, par conséquent, seraient présentés à la prochaine session du GRPE en janvier 2008.

D. CYCLE D'ESSAI MONDIAL HARMONISÉ EN CE QUI CONCERNE LES ÉMISSIONS DES MOTOCYCLES (Cycle WMTC) (point 4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/44; ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/9

15. M. C. Albus (Allemagne), Président du Groupe de travail WMTC, a informé le GRPE de la transmission au WP.29 et à l'AC.1 de la proposition officielle d'amendement du RTM n° 2 (ECE/TRANS/WP.29/2007/44), pour examen à leur session de juin 2007. En ce qui concerne les

amendements au RTM, il a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2007/9 traitant de l'amélioration des modules de cycle d'essai WMTC et du classement des véhicules en liaison avec les données supplémentaires d'utilisation réelle. Il a proposé de supprimer de la proposition toutes les parties traitant de la procédure de changement de rapports. En ce qui concerne la demande faite par l'AC.3 (ECE/TRANS/WP.29/1058, par. 105) d'aligner le RTM sur la Résolution spéciale n° 1 amendée (catégories de véhicules à trois roues), M. Albus a répondu qu'une telle mesure n'était pas nécessaire, étant donné que, de par son champ d'application, le RTM s'appliquait seulement aux motocycles à deux roues.

16. Le GRPE a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/9, avec les modifications indiquées ci-dessous. Le secrétariat a été prié de le transmettre au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leur session de novembre 2007 en tant que premier projet d'amendement au RTM n° 2.

Pages 4, 5 et 6, amendements aux paragraphes 6.5.5.2.1.2, 6.5.5.2.2.1, 6.5.5.2.2.2 et 6.5.5.2.3.1: supprimer.

Pages 38 à 42, amendements à l'annexe 13: supprimer.

17. En ce qui concerne les travaux futurs (prescriptions pratiques) relatifs au cycle WMTC, l'expert de l'IMMA a souligné la nécessité de disposer de données comparatives sur les émissions des motocycles selon la procédure d'essai actuelle et selon la nouvelle procédure adoptée. En l'absence de dispositions transitoires formulées dans l'amendement précité au RTM n° 2, le GRPE a demandé instamment aux Parties contractantes à l'Accord de 1998 de spécifier la date d'adoption de la procédure d'essai amendée dans leur législation nationale.

18. Le GRPE a noté que la prochaine réunion du Groupe WMTC se tiendrait à Bonn (Allemagne) en septembre ou octobre 2007, et approuvé la poursuite de l'examen de cette question à la prochaine session du GRPE. Le Président du GRPE a suggéré que le Groupe de travail WMTC se réunisse également juste avant la session de janvier 2008 (voir par. 43 ci-dessous).

E. PROTOCOLE D'ESSAI SUR LES ÉMISSIONS DES ENGINS MOBILES NON ROUTIERS (NRMM) (point 5 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2007/43.

19. L'expert de la CE a fait rapport, au nom du Président du groupe informel NRMM, sur l'avancement des travaux du groupe au cours des réunions récentes tenues en avril (Ispra) et juste avant la session du GRPE (voir par. 3 ci-dessus). Il a informé le GRPE que le rapport préliminaire et intérimaire (ECE/TRANS/WP.29/2007/43) sur l'élaboration du RTM à ce sujet avait été transmis au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leur session de juin 2007. Il a rappelé que le groupe avait prévu de compléter le RTM par un «document d'orientation», qui serait publié soit dans l'appendice 1 du RTM existant (conjointement à la proposition de développement du RTM et au rapport final sur le développement du RTM) ou dans un appendice 2 séparé du RTM. Il a ajouté que la discussion concernant le marquage des moteurs se poursuivait au sein du groupe informel. Il a annoncé l'intention du groupe de mettre au point un projet de travail de la procédure d'essai d'ici à la fin de l'année en cours et de le présenter au GRPE à sa prochaine

session. Le Groupe de travail NRMM devrait donc se réunir à nouveau à Ann Arbor (États-Unis d'Amérique) du 26 au 28 septembre 2007, et à Francfort (Allemagne) du 7 au 9 novembre 2007.

20. Le Président du GRPE a suggéré que le Groupe de travail NRMM se réunisse aussi juste avant la prochaine session du GRPE en janvier 2008 (voir par. 43 ci-dessous).

F. AMENDEMENTS À D'AUTRES RÈGLEMENTS CEE (point 6 de l'ordre du jour)

1. Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁) (point 6 a) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/8; ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/10; documents informels n^{os} GRPE-54-10, GRPE-54-11, GRPE-54-12, GRPE-54-14 et GRPE-54-16 (voir annexe I du présent rapport).

21. L'expert du Royaume-Uni a proposé un certain nombre de corrections typographiques au Règlement n° 83 (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/10). Le GRPE a adopté le document avec les modifications indiquées ci-dessous. Le secrétariat a été prié de transmettre au WP.29 et à l'AC.1 pour examen à leur session de novembre 2007, en tant que projet de Rectificatif 3 à la Révision 3 du règlement n° 83.

Page 2, correction à l'annexe 7, paragraphe 4.2.1 (cette correction du Rectificatif est sans objet en français).

22. L'expert du Royaume-Uni a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/8 (comme modifié par le document GRPE-54-10), dans lequel il était proposé de modifier dans le Règlement n° 83 la procédure actuelle de mesure de la masse des particules et d'inclure la procédure de mesure du nombre de particules conformément aux conclusions du programme PMP de mesure des particules (voir par. 13 et 14 ci-dessus). Il a ajouté que des valeurs limites pour les deux procédures de mesure seraient introduites à une date ultérieure.

23. Les experts de la CE et de la Suisse ont reconnu la valeur du travail accompli et déclaré approuver sans réserve les documents. Les experts de la Belgique, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Serbie et de la Suède ont aussi exprimé leur appui à cette proposition. Par contre les experts de la France, de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Italie étaient d'avis que l'introduction de la mesure du nombre de particules était prématurée, étant donné qu'il subsistait un certain nombre de questions non tranchées (procédure d'étalonnage, tolérance sur le système et l'étalonnage, etc.). Les experts de l'Espagne et de la Fédération de Russie ont formulé des réserves quant à la proposition. L'expert du CLEPA a présenté le document GRPE-54-11, contenant des observations sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/8. Les experts de l'OICA ont présenté les documents GRPE-54-12 et GRPE-54-14 avec des observations supplémentaires sur la situation en ce qui concerne le programme PMP dans l'optique de l'industrie.

24. À l'issue de la discussion, plusieurs délégués ont exprimé leur préférence pour une approche consistant dans une première étape à trancher un certain nombre de questions restées en suspens avant d'adopter le document. À la demande du Président du GRPE, l'expert du Royaume-Uni a décrit dans les grandes lignes un programme de travail ultérieur (GRPE-54-16) visant à répondre aux préoccupations exprimées et à élaborer une proposition révisée pour

janvier 2008. L'expert de l'OICA a souligné la nécessité de prévoir des délais suffisamment longs pour permettre l'intégration du système de mesure et la mise en place de systèmes de série en nombre suffisant. Le GRPE a approuvé ce plan et a convenu de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session sur la base d'un document actualisé.

2. Règlement n° 110 (Équipements spéciaux pour les véhicules fonctionnant au GNC) (point 6 b) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/12; ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/13.

25. L'expert de l'OICA a retiré le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/12.

26. Le GRPE, rappelant sa décision (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/53, par. 39) de solliciter l'avis du WP.29 en ce qui concerne les questions n'ayant pas de rapport direct avec la pollution et l'énergie mais avec la sécurité proprement dite, a pris note de la décision du WP.29 (ECE/TRANS/WP.29/1058, par. 30) selon laquelle c'est le GRSP qui devrait reprendre la responsabilité ultérieure pour le Règlement n° 100 (Véhicules électriques à accumulateur).

27. L'expert de l'Italie a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/13 proposant l'introduction dans le Règlement n° 110 de nouvelles spécifications pour le dispositif de décompression, le disque de rupture et certaines corrections rédactionnelles. Cette proposition a fait l'objet de certaines observations. L'expert de l'Italie s'est offert à rédiger un nouveau document, tenant compte des observations reçues et de la décision finale prise par le WP.29 en juin 2007 de transférer la responsabilité du Règlement n° 110 au Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG).

3. Règlement n° 115 (Équipements de conversion pour le fonctionnement au GPL et au GNC) (point 6 c) de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/11.

28. L'expert des Pays-Bas a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/11, où il était proposé de modifier l'annexe 5 du Règlement en ce qui concerne la fixation du réservoir à carburant.

29. Le GRPE a adopté la proposition non modifiée. Le secrétariat a été prié de la transmettre au WP.29 et à l'AC.1 comme projet de Complément 3 au Règlement n° 115 pour examen à leur session de novembre 2007.

4. Amendements collectifs aux Règlements en vue d'élargir leur champ d'application aux véhicules à trois roues (point 6 d) de l'ordre du jour)

30. Le GRPE a pris note de la décision que l'Inde avait prise de retirer sa proposition sur ce point car elle aurait impliqué de modifier aussi le champ d'application des Règlements n° 40, 67, 83, 85, 100 et 110. Le GRPE a accepté de supprimer ce point de l'ordre du jour.

G. VÉHICULES À HYDROGÈNE ET À PILE À COMBUSTIBLE – SOUS-GROUPE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES (HFCV-SGE) (point 7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/41; documents informels n^{os} GRSP-41-30 et WP.29-141-19 (voir annexe I du présent rapport).

31. M. Albus, chef du projet HFCV, a informé le GRPE de la transmission par les coresponsables techniques (Allemagne, Japon, États-Unis d'Amérique) d'une proposition officielle d'élaborer un RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible soumise au WP.29 et à l'AC.3 pour examen à leur session de juin 2007 (ECE/TRANS/WP.29/2007/41, basé sur le WP.29-141-19). Il a rappelé les informations sur le stade de développement du projet HFCV (voir GRSP-41-30) qui avaient été données au GRSP à sa dernière session en mai 2007, et les résultats des discussions de ce dernier à ce sujet.

32. Le GRPE a pris note de l'annulation de la réunion informelle prévue initialement pour le 4 juin 2007 et de l'intention du sous-groupe des questions de sécurité de se réunir à nouveau les 20 et 21 septembre 2007 à Bonn (Allemagne). Le GRPE a convenu de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session tenue en janvier 2008. À cette fin, il conviendrait que le sous-groupe des questions environnementales (SGE) se réunisse également juste avant la session du GRPE (voir par. 43 ci-dessous).

H. VÉHICULES PEU POLLUANTS (EFV) (point 8 de l'ordre du jour)

Document: document informel n^o WP.29-141-15 (voir annexe I du présent rapport).

33. L'expert de l'Allemagne a confirmé que la troisième Conférence sur les véhicules peu polluants (EFV) se tiendrait à Dresde (Allemagne) les 19 et 20 novembre 2007. Il a rappelé les informations (WP.29-141-15) qu'il avait communiquées au WP.29 à sa session de mars 2007. Il a réaffirmé que les objectifs de la Conférence étaient des objectifs réalistes. Il a ajouté que le WP.29 serait associé aux travaux de mise au point concernant les véhicules peu polluants par le biais de l'expertise apportée par le GRB (bruit), GRRF (pneumatiques) et GRPE (émissions polluantes). Enfin, il a signalé que d'autres informations sur la troisième Conférence sur les véhicules peu polluants étaient disponibles sur le site Web:

<http://www.bmvbs.de/en/artikel-,1872.990665/3rd-International-Environmenta.htm>.

34. Le GRPE a jugé ces informations très intéressantes et déclaré qu'il appuyait sans réserve cette initiative. Le Groupe a noté avec satisfaction que le WP.29 avait chargé M. B. Gauvin de représenter le Forum mondial à la Conférence. Il a décidé de reprendre l'examen de cette question à sa prochaine session et dit attendre avec un vif intérêt les résultats de la Conférence.

I. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRESCRIPTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES CONCERNANT LES ÉMISSIONS (point 9 de l'ordre du jour)

Documents: documents informels n^{os} GRPE-54-09, GRPE-54-17 et GRPE-54-18 (voir annexe I du présent rapport).

35. Faisant référence au GRPE-54-09, l'expert de la Suisse a annoncé que son gouvernement avait l'intention d'introduire de nouvelles valeurs limites pour les émissions de particules en même temps que la norme EURO 5 en 2009. Le GRPE a pris note des informations données par les États-Unis d'Amérique sur leurs activités législatives récentes en ce qui concerne les émissions des moteurs diesel de locomotive et marins (GRPE-54-17 et GRPE-54-18).

J. ACCORD DE 1997 (CONTRÔLES TECHNIQUES) (point 10 de l'ordre du jour)

Règle n^o 1 (point 10 a) de l'ordre du jour)

36. Le GRPE a noté que les amendements aux articles 1, 2, 12 et l'appendice 2 de l'Accord de 1997 entreraient en vigueur le 4 juillet 2007, ce qui ouvrirait la porte à l'adhésion de la Communauté européenne à l'Accord. Le GRPE a convenu de supprimer ce point de son ordre du jour et de le réintroduire lorsqu'il existerait une proposition concrète tendant à modifier la Règle n^o 1.

K. ÉLECTION DU BUREAU

37. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690), le GRPE a procédé le jeudi après-midi à l'élection de son Bureau. M. B. Gauvin (France) a été réélu à l'unanimité président pour les sessions du GRPE prévues pour l'année 2008.

L. QUESTIONS DIVERSES (point 12 de l'ordre du jour)

1. RTM n^o 4 (Procédure WHDC) (point 12 a) de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2007/42; document informel n^o GRPE-54-03 (voir annexe I du présent rapport).

38. Le GRPE a pris note de la proposition (ECE/TRANS/WP.29/2007/42), transmise au WP.29 et à l'AC.3, tendant à amender le RTM n^o 4 (Procédure WHDC). M. J. P. Laguna (CE), Président du Groupe de travail WHDC a présenté le document GRPE-54-03, traitant des choix restant à faire en ce qui concerne le RTM (détermination de la puissance du moteur, carburant de référence, période de stabilisation à chaud, facteurs de température pour le démarrage à froid et matériaux du filtre à particules, etc.). Il a fait le point sur l'avancement des travaux effectués par le Groupe de travail reconstitué après sa vingtième réunion (voir par. 5 ci-dessus), juste avant la session du GRPE. Il a annoncé que le groupe de travail WHDC prévoyait de se réunir à nouveau à San Francisco (États-Unis d'Amérique) les 18 et 19 octobre 2007, conjointement à la réunion du Groupe de travail de l'OCE (voir par. 10 ci-dessus).

39. Le Président du GRPE a suggéré que le Groupe WHDC se réunisse également à nouveau à Genève juste avant la session du GRPE en janvier 2008 (voir par. 43 ci-dessous).

2. Table ronde du WP.29 sur la qualité des carburants automobiles (point 12 b) de l'ordre du jour)

Document: document informel n° GRPE-54-07 (voir annexe I du présent rapport).

40. L'expert de l'OICA a présenté le GRPE-54-07, traitant du projet de programme de la Table ronde du WP.29 sur la qualité des carburants automobiles qu'il était prévu de tenir pendant la session de novembre 2007 du WP.29. Le Président a précisé qu'au cours de la Table ronde, un groupe restreint d'experts dirigerait la discussion et que les contributions de toutes les parties intéressées seraient prises en compte. Le GRPE a approuvé sans réserve le programme proposé par l'OICA, et a invité toutes les délégations, particulièrement celles de la Chine, de l'Inde, du Japon et des États-Unis d'Amérique à confirmer leur participation si possible. Le GRPE a noté qu'un programme définitif serait arrêté à la session de juin 2007 du WP.29.

3. Constitution d'un groupe informel pour les véhicules fonctionnant au gaz

Document: document informel n° GRPE-54-13 (voir annexe I du présent rapport).

41. L'expert de la CLEPA a proposé de constituer un nouveau groupe informel pour les véhicules fonctionnant au gaz (document GRPE-54-13, présenté par l'AEGPL, l'ENGVA, la CLEPA et l'IANGV). Le GRPE a approuvé cette mesure et élu M. André Rijnders (Pays-Bas) Président du groupe informel. L'expert de l'ENGVA s'est offert à occuper les fonctions de secrétaire du groupe. Le Président du GRPE a fait part de son intention de solliciter l'accord du WP.29, à sa session de juin 2007, concernant la création de ce groupe. Le GRPE a donné pour instruction au groupe informel de s'en tenir à l'examen des questions relatives aux émissions de polluants et à la pollution de l'environnement en attendant la décision du WP.29. Il a invité le groupe informel à établir un projet de mandat et de règlement intérieur et à les soumettre au WP.29.

4. Hommage rendu à M. W. Charmley et M. H. Gehrig

42. Apprenant que M. William Charmley (États-Unis d'Amérique) ne participerait plus à ses sessions, le GRPE a rendu hommage pour sa contribution efficace et professionnelle aux activités du groupe en tant que Président du Groupe de travail OCE au cours des deux dernières années. Ayant également appris que M. Hans Gehrig (EMA) avait décidé de partir à la retraite, il a exprimé à celui-ci ses remerciements pour l'expertise précieuse qu'il avait apportée aux travaux du Groupe au cours de ses nombreuses années de participation.

IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PROCHAINE SESSION

43. Pour sa cinquante-cinquième session, devant se tenir à Genève, au Palais des Nations, le GRPE a décidé que la réunion s'ouvrirait le lundi 14 janvier 2008 à 14 h 30 et se clorait le vendredi 18 janvier 2008 à 12 h 30. Il a été convenu de l'ordre du jour suivant:

A. RÉUNIONS INFORMELLES TENUES CONJOINTEMENT AVEC LA SESSION DU GRPE PROPREMENT DITE

1. Réunion informelle du Groupe de travail des véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE)

Elle se tiendra le lundi 14 janvier 2008 de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe HFCV-SGE et distribué aux membres du groupe avant la réunion. Elle se tiendra sans interprétation.

2. Réunion informelle du Groupe de travail du Cycle d'essai mondial harmonisé en ce qui concerne les émissions des motocycles (Cycle WMTC)

Elle se tiendra le mardi 15 janvier 2008 de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du Groupe WMTC et distribué aux membres du Groupe avant la réunion. Elle se tiendra sans interprétation.

3. Réunion informelle du Groupe de travail des émissions des engins mobiles non routiers (NRMM)

Elle se tiendra le mardi 15 janvier 2008 de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du Groupe NRMM et distribué aux membres du Groupe avant la réunion.

4. Réunion informelle du Groupe de travail des émissions hors cycle (OCE)

Elle se tiendra le mercredi 16 janvier 2008 de 9 h 30 à 12 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du Groupe OCE et distribué aux membres du Groupe avant la réunion.

5. Réunion informelle du Groupe de travail de la procédure mondiale harmonisée d'homologation des poids lourds (Procédure WHDC)

Elle se tiendra le mercredi 16 janvier 2008 de 14 h 30 à 17 h 30. L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du Groupe WHDC et distribué aux membres du Groupe avant la réunion.

B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION DU GRPE PROPREMENT DITE

Elle se tiendra du jeudi 17 janvier 2008 à 9 h 30 au vendredi 18 janvier 2008 à 12 h 30¹:

¹ Pour des raisons d'économie, il a été décidé que tous les documents officiels ainsi que les documents informels expédiés avant la session par courrier ou placés sur le site Web du WP.29 de la CEE-ONU ne seraient plus distribués en salle. Les participants sont priés de bien vouloir venir à la réunion munis de leurs propres exemplaires. (L'adresse du site Web du WP.29 est: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>; sélectionner GRPE et chercher «working documents» ainsi que «informal documents».)

1. Règlement n° 49 (Émissions des moteurs diesel, à GN et des moteurs à allumage commandé (à GPL):
 - a) Émissions hors cycle (OCE);
 - b) Procédure mondiale harmonisée d'homologation des poids lourds (Procédure WHDC);
 - c) Amendements au Règlement CEE n° 49.
2. Programme de mesure des particules (PMP).
3. Élaboration d'un cycle d'essai mondial harmonisé en ce qui concerne les émissions des motocycles (Cycle WMTC).
4. Protocole d'essai concernant les émissions des engins mobiles non routiers (NRMM).
5. Amendements à d'autres règlements CEE:
 - a) Règlement n° 83 (Émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁).
6. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – sous-groupe des questions environnementales (HFCV-SGE).
7. Véhicules peu polluants (EFV).
8. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales concernant les émissions².
9. Questions diverses.

Pour la version traduite de ces documents officiels, les participants peuvent désormais accéder au nouveau système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse:
<http://documents.un.org>.

² Les délégations sont invitées à présenter de brèves déclarations écrites indiquant le stade le plus récent de leurs prescriptions nationales et à compléter cette information oralement si nécessaire.

Annexe ILISTE DES DOCUMENTS INFORMELS (GRPE-54-...)
DISTRIBUÉS SANS COTE OFFICIELLE PENDANT LA SESSION

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Suite donnée
01.	OCE	2 a)	E	Fourteenth plenary meeting of the working group on Off-Cycle Emissions, 6 June 2006, Geneva	a)
02.	OCE	2 a)	E	Fifteenth plenary meeting of the working group on Off-Cycle Emissions, 10 and 11 October 2006, Ann Arbor, Michigan, USA	a)
03.	WHDC	2.	E	Global technical regulation (gtr) No. 4 (WHDC)	a)
04.	CE	2 b)	E	EC proposal for a Corrigendum relating to document ECE/TRANS/WP.29/2007/26 (Regulation No. 49)	b)
05.	OICA	2 b)	E	OICA proposal for a Corrigendum relating to document ECE/TRANS/WP.29/2007/26 (Regulation No. 49)	c)
06.	Secrétariat	I a)	E	Cancellation of the informal meeting of the GRPE working group on Hydrogen and Fuel Cell Vehicles - Subgroup Environment (HFCV-SGE)	a)
07.	OICA	12 b)	E	WP.29 Round table on automobile fuel quality	a)
08.	Royaume-Uni	3.	E	Particulate Measurement Programme (PMP): Light-duty inter-laboratory correlation exercise (ILCE-LD) - Final report	a)
09.	Suisse	9.	F	Poussières fines: le Conseil fédéral Suisse veut introduire la valeur limite d'émission de particules diesel en même temps que la norme EURO 5 en 2009	a)
10.	Royaume-Uni	6 a)	E	UK proposal to amend document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/8 (R.83)	a)
11.	CLEPA	6 a)	E	Comment on working document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/8 (R.83)	a)
12.	OICA	6 a)	E	OICA detailed comments on formal document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2007/8 (R.83)	a)
13.	CLEPA	12 c)	E	Proposal for an informal GRPE group on gas-fuelled vehicles	a)
14.	OICA	6 a)	E	PMP situation as seen by OICA	a)
15.	Royaume-Uni	3.	E	Light-duty Inter-laboratory Correlation Exercise - Summary	a)
16.	Royaume-Uni	6 a)	E	PMP roadmap to January 2008	a)

N°	Auteur	Point de l'ordre du jour	Langue	Titre	Suite donnée
17.	États-Unis	9.	E	Recent rulemaking activities of interest in the United States	a)
18.	États-Unis	9.	E	U.S. EPA locomotive and marine diesel proposal	a)

Examen de documents informels d'autres sessions du WP.29 ou de ses groupes de travail subsidiaires (renvoyant au point de l'ordre du jour correspondant de la présente session du GRPE)

Quarante et unième session du GRSP

30.	Allemagne	7.	E	The Hydrogen- and Fuel Cell Vehicle (HFCV) gtr project	a)
-----	-----------	----	---	--	----

Cent quarante et unième session du WP.29

15.	Allemagne	8.	E	EFV Conference 2007 in Germany	a)
19.	Allemagne, Japon, États-Unis	7.	E	Hydrogen Fuel Cell Vehicle gtr action plan	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Document adopté et transmis au WP.29 comme document officiel.
- c) Document adopté et transmis au WP.29 comme document informel.

Annexe II*

ADOPTED AMENDMENTS TO ECE/TRANS/WP.29/2007/26 AND Corr.1
(Draft Revision 4 to Regulation No. 49) (see paragraph 12 of this report)

EDITORIAL CORRECTIONS TO ECE/TRANS/WP.29/2007/26:

Table of contents, rename "Annex 10" and "Annex 11" as "Annex **4B**" respectively as "Annex **9B**" and re-arrange the text for both annexes after Annex 4A respectively after Annex 9A.

Page 36, paragraph 5.5.1.6., correct "Community" to read "**Contracting Parties**".

Page 73, Annex 1, Appendix 2, item 2.1.1., the table, correct "Fuel flow" to read "Fuel **delivery**".

Page 134, Annex 4A, Appendix 2, paragraph 5.4.1, amend to read:

".....

Alternatively, if the fuel composition is not known, the following stoichiometric factors may be used:

F_S (diesel)	=	13.4
F_S (LPG)	=	11.6
F_S (NG)	=	9.5
F_S (Ethanol)	=	12.3 "

EDITORIAL CORRECTIONS TO ECE/TRANS/WP.29/2007/26/Corr.1:

Page 5, paragraphs 6.1.3., correct "engine-driven equipment" to read "engine driven **auxiliaries**".

Page 5, Annex 1 - Appendix 4, item 4, correct "engine-driven equipment" to read "engine driven **auxiliaries**" (2 times) and correct the reference to "paragraph 5.1." to read "paragraph **5.1.1.**" (2 times).

* Les documents existant seulement en anglais, ces corrections n'ont pas à être traduites en français.